

POSTULAT N° 55 (2011-2016)
RAPPORT FINAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 24 FEVRIER 2014

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité résume le rapport ci-après:

"En séance du 29 octobre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 55 de Mme E. Reber Jung et de 26 cosignataires lui demandant que la Ville s'engage pour la biodiversité et la sauvegarde des abeilles domestiques.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal partage l'objectif des postulants en faveur de la biodiversité et plus précisément de la sauvegarde des abeilles domestiques.

En ce sens, et sur demande, certains toits, voire certaines zones vertes peu accessibles au public, peuvent être mis à disposition pour l'installation de ruches d'abeilles sauvages. Sont notamment concernés des immeubles édilitaires tels que les dépôts des Parcs et promenades.

Toutefois, les endroits adaptés aux abeilles domestiques sont limités. Il leur faut une bonne orientation offrant un ensoleillement du matin à l'après-midi, peu venteux, des fleurs (nectar et pollen) dans un rayon maximal de 3 kilomètres et de l'eau à proximité. Pour l'apiculteur, il faut un endroit accessible (matériel lourd) et équipé d'un raccordement d'eau pour le nettoyage. En plus – important en ville – le lieu devrait être soit caché ou non accessible au grand public, pour des motifs de sécurité (allergies) et pour éviter le vandalisme et le vol du miel. En outre, toute la Basse-Ville est trop ombragée et humide pour les abeilles et elles doivent toujours 'monter' pour leur vol.

C'est donc de cas en cas et après une analyse de la situation et du contexte que la mise à disposition d'un toit plat ou d'un terrain sera autorisée pour y installer des ruches.

Cela étant précisé, l'expérience montre que des apiculteurs qui veulent s'engager à tenir des colonies trouvent facilement eux-mêmes des endroits qui conviennent à leurs besoins et à ceux des abeilles.

Enfin, il convient de mentionner, sur le même thème, que depuis le printemps 2013, trois nucléus d'élevage ont été installés dans le cimetière Saint-Léonard, dans un secteur moins fréquenté, un peu à l'écart, par un collaborateur apiculteur dans le but d'en faire petit à petit trois nouvelles colonies."